



## Defaut de surveillance de ma mère séjour hopital

-----  
Par Visiteur

Ma mère qui avait tendance à se sauver, a été placée après un séjour à l'hôpital dans un centre de réadaptation. Elle a été munie d'un bracelet anti-fugue. Malheureusement pour elle, elle n'a pas emprunté la porte centrale mais une porte latérale laissée ouverte et qui donnait sur des travaux. Ma maman a fait une chute de 5 mètres dans un trou. L'établissement effectuant les premières recherches ne l'a pas localisée et c'est au bout de 2 heures qu'il a fait appel à la police qui l'a retrouvée 2 heures après avec l'aide d'un chien. C'était en décembre et ma maman à son arrivée à l'hôpital était en hypothermie.

Depuis cet accident, elle a une perte d'autonomie complète qui nécessite la présence à plein temps d'une tierce personne et des problèmes dorsaux importants (tassement vertébral entraînant des douleurs)  
Puis-je demander à l'établissement une indemnisation pour préjudice subi? Si oui de quelle façon ?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

L'établissement effectuant les premières recherches ne l'a pas localisée et c'est au bout de 2 heures qu'il a fait appel à la police qui l'a retrouvée 2 heures après avec l'aide d'un chien. C'était en décembre et ma maman à son arrivée à l'hôpital était en hypothermie.

Depuis cet accident, elle a une perte d'autonomie complète qui nécessite la présence à plein temps d'une tierce personne et des problèmes dorsaux importants (tassement vertébral entraînant des douleurs)

Puis-je dema

S'agit-il d'un centre de réadaptation public ou privé?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Il s'agit d'un établissement public

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Il s'agit d'un établissement public

Dans ce cas, c'est plus compliqué!

Il n'est pas possible de bénéficier de l'avantage de la voie pénale et du juge d'instruction pour enquêter sur les dommages subis par votre mère. IL faut prendre un avocat spécialisé en Droit administratif, et demander au juge un certain nombre d'éléments permettant de prouver une défaillance du service dans la surveillance, et de dégager les responsabilités de chacun. C'est long et délicat, je ne vous le cache pas.

Vu l'ampleur des dégâts, il serait quand même intéressant d'engager une telle action d'autant que cela pourrait éventuellement se résoudre à l'amiable. Mais vous devez absolument voir un avocat et lui confier votre dossier.

Je ne peux, depuis ma position, vous en dire véritablement plus.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Avec tous mes remerciements pour votre conseil .  
Est-ce que je dois consulter cet avocat sur Paris ou, habitant en Haute Savoie le faire sur ma région?  
Avec mes remerciements

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Avec tous mes remerciements pour votre conseil .  
Est-ce que je dois consulter cet avocat sur Paris ou, habitant en Haute Savoie le faire sur ma région?  
Avec mes remerciements

Vous pouvez tout à fait contacter un avocat de votre région, cela sera beaucoup plus simple pour vous et pour l'étude de votre dossier.

Très cordialement.